

Cadre réservé au club

- Questionnaire inscription rempli
- Autorisation de covoiturage

- Certificat médical
- Règlement

- Droit à l'image
- QS Sport



DOSSIER D'INSCRIPTION saison 2023-2024

Judo Club Guichen – Complexe sportif Jean-Pierre Loussouarn 35580 Guichen

Judo Club Guichen – Gymnase des 3 rivières et Espace des Lavandières 35580 Goven

www.judoguichen.com – judoclub.guichen@gmail.com – www.facebook.com/judoclub.guichen

LICENCIÉ

Renouvellement ou déjà licencié : oui Guichen Autre

Nom : _____

Couleur de ceinture : _____ Date : ____-____-____ DAN : ____

Nom Jeune Fille : _____

Prénom : _____

(BA)Blanche- (B1) Blanche 1 liseré- (B2) Blanche 2 liserés - (BJ)Blanche/Jaune –
(JA)Jaune - (JO)Jaune/Orange - (OR) Orange - (OV) Orange/Verte - (VE)Verte –
(VB) Vert/Bleu - (BE) Bleu - (MA) Marron

Date de Naissance : ____-____-____

Age : ____ ans Sexe : F M

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel Fixe : _____

Tel Port.1 : _____

Tel Port. 2 : _____

E-mail 1 : _____

E-mail 2 : _____

INFORMATIONS SPORTIVES

1 cours pour les baby / 2 cours possibles à partir de 6 ans et adultes dans la formule de base – Possibilité d'un 3^{ème} cours selon formule d'adhésion

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
JUDO	Baby (4/5 ans)			<input type="checkbox"/> 10h15-11h Goven <input type="checkbox"/> 15h-15h45 <input type="checkbox"/> 18h15-19h			<input type="checkbox"/> 15h30-16h15
	6/7 ans	<input type="checkbox"/> 17h15-18h15		<input type="checkbox"/> 11h-12h Goven <input type="checkbox"/> 14h-15h			<input type="checkbox"/> 16h15-17h15
	8/9 ans	<input type="checkbox"/> 18h15-19h15		<input type="checkbox"/> 15h45-16h45		<input type="checkbox"/> 17h30-18h30	<input type="checkbox"/> 14h15-15h15
	10/13 ans			<input type="checkbox"/> 16h45-18h15		<input type="checkbox"/> 17h30-18h30	<input type="checkbox"/> 14h15-15h15
	Ado/adultes			<input type="checkbox"/> 20h15-21h45		<input type="checkbox"/> 18h30-20h	
JUJITSU				<input type="checkbox"/> 20h15-21h45	<input type="checkbox"/> 18h30-20h		
TAISO	<input type="checkbox"/> 20h-21h Goven			<input type="checkbox"/> 19h15-20h15			
PREPARATION PHYSIQUE			<input type="checkbox"/> 19h15-20h15				

REGLEMENT FINANCIER

Remise de 10 € à partir du 2^{ème} membre licencié de la famille

Judo Enfants de 4 à 9 ans

- Baby 155 €

- 6/9 ans 1 à 2 cours 175 €

- 6/9 ans 3 cours 205 €

Judo +10 ans et adultes – Jujitsu – Taiso – Renforcement musculaire

- 1 à 2 cours 185 €

- 3 cours 215 €

- Passeport du judoka (désormais nécessaire à partir de Benjamin / 10 ans)

règlement de 8 € en supplément

Chèques vacances € Espèces € Coupons sport 10/18 ans (Fournir attestation CAF rentrée scolaire + Liv Famille)

Chèques € : Quantité

Pass'Sport (joindre le justificatif)

Nom du Payeur : Banque : Somme total Payée :€

N° des chèques émis	Montant	Echéance	N° des chèques émis	Montant	Echéance
		15 septembre			15 novembre
		30 septembre			30 novembre
		15 octobre			15 décembre
		30 octobre			30 décembre

LICENCE FFJDA

Le Judo Club de Guichen est affilié à la Fédération Française de Judo (FFJDA). Tous les adhérents de notre association sont donc licenciés à cette fédération. L'assurance fédérale couvre le licencié pour toutes les activités (entraînements et compétitions).

LOI DU 06/01/1978 modifiée « Informatique, Fichiers et Libertés » Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA.

Vous autorisez expressément la FFJDA à traiter et conserver par informatique les données vous concernant

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à Jour des données vous concernant auprès du service licences de la FFJDA. Ces informations sont destinées à la FFJDA et peuvent être communiquées à des tiers. La FFJDA s'engage à leur demander de respecter les droits applicables en matière de droit à la vie privée et de protection personnelle. Si vous vous opposez à ce que vos données à caractère personnel soient communiquées à des tiers à des fins de prospection, notamment commerciale, **veuillez cocher la case suivante**

Assurance - L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL. Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite auprès SMACL. Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,30 € TTC. Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès de SMACL. Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. (Bulletin de souscription disponible téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com) ou de l'assureur de son choix.

La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents corporels, en cas de refus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA. Le club doit s'assurer que le soussigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Les notices d'assurance sont téléchargeables au le lien suivant : www.ffjudo.com/assurance

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (disponible sur notre site internet www.judoguichen.com)

Représentant Légal (Nom et Qualité)		Signature précédée de « Lu et Approuvé » Date et Signature obligatoires	Date :/...../20.....
--	--	---	----------------------------



JUDO CLUB GUICHEN
Siège social : 43 rue de Fagues - 35580 GUICHEN N° affiliation
FFJDA : CL350240



CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Docteur

.....

Certifie que

Nom :

.....

Prénom :

.....

- Ne présente aucune contre-indication à la pratique du **JUDO et JUJITSU de loisir**
- Ne présente aucune contre-indication à la pratique du **JUDO et JUJITSU en compétition**
- Ne présente aucune contre-indication à la pratique du **TAÏSO**

Fait le :

A :

Signature et Cachet du médecin

Nota : à partir de la saison 2021-2022 le certificat médical n'est plus obligatoire pour les sportifs mineurs, sous réserve de remplir l'attestation QS Sport fournie au dossier d'inscription



**PRISE DE LICENCE
MAJEURS**

ATTESTATION QS sport

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]..... ,
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la
négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du sportif.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** » **ADULTES**

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Le certificat médical à fournir doit dater de moins de 6 mois à la date de renouvellement de licence



REGLEMENT INTERIEUR JUDO CLUB DE GUICHEN

ADOPTÉ EN ASSEMBLEE GENERALE le 16 juin 2018



ADMINISTRATION DU CLUB

Article 1

Ce présent règlement est en accord avec les statuts du JUDO CLUB GUICHEN et ceux de la Fédération Française de Judo

Article 2

Le COMITE DIRECTEUR conformément aux articles 6, 7 et 8 des statuts décide de la politique, de la gestion et de l'administration du club. Il en rend compte lors de l'assemblée générale annuelle.

Article 3

Le bureau applique les décisions du comité directeur et règle les affaires courantes.

Article 4

Les convocations aux assemblées générales seront adressées par mail aux adhérents.

Article 5

Il appartient au comité directeur de mettre en forme le règlement intérieur et de veiller à son application.

Article 6

Le comité directeur s'engage pour le club :

- A ce que les cours soient assurés et que les heures de cours soient respectées. Dans les cas très exceptionnels de non maintien des cours, des informations spécifiques seront transmises par mail, panneau d'affichage, sur le site ou sur la page Facebook du club.
- Dans le cas de blessures légères, à assurer les soins de première urgence ;
- Dans le cas de blessures plus graves, à informer le représentant légal et à prendre les mesures nécessaires, les numéros d'urgence étant affichés dans le dojo.

ADHESIONS AU CLUB

Article 7

Le montant de l'adhésion est défini en réunion du comité directeur et présenté à l'assemblée générale. L'adhésion est annuelle.

Article 8

Pour toute adhésion, l'adhérent ou son représentant légal s'engage à fournir un dossier complet comprenant :

- Fiche d'inscription du club remplie et signée,
- Certificat médical (pièce officielle avec la mention " *non contre indication à la pratique du judo en compétition* " à partir de la catégorie Benjamin) ou Attestation QS-Sport (Questionnaire-Santé)
- Règlement intérieur lu et approuvé par signature sur fiche d'inscription,
- Règlement financier de la cotisation.
- L'autorisation parentale pour prélèvement sanguin sur mineur ou majeur protégé lors des compétitions officielles dans le but de détecter un éventuel dopage
- L'autorisation parentale pour les déplacements sur les lieux de compétition ou de stage complétée sur le dossier d'inscription
- L'autorisation du droit à l'image lu et approuvé par la signature sur le dossier d'inscription.

Article 9

Pour toute nouvelle adhésion prise en septembre, l'adhérent bénéficie de deux cours d'essai gratuits. A l'issue de ces deux séances d'essai :

- En cas d'insatisfaction notifiée, le règlement financier sera restitué et le dossier supprimé.
- Si le souhait de mettre de fin à l'adhésion n'a pas été notifié au bureau, l'adhésion sera réputée ferme et définitive.

Pour toute adhésion prise en cours d'année, la licence fédérale sera due en totalité, la cotisation club sera proratisée en fonction de la période restant à courir. Tout mois entamé sera dû en totalité

Article 10

A l'issue des séances d'essai, tout adhérent dont le dossier est incomplet se verra refusé l'accès au tatami jusqu'à réception des pièces manquantes.

Article 11

Aucune adhésion définitive ne fera l'objet d'un remboursement financier. Seul, à titre exceptionnel, après délibération en réunion de bureau, un remboursement partiel peut être accordé, sur demande explicite de l'adhérent ou de son représentant légal.

Le remboursement éventuel sera effectué déduction faite de la période écoulée et du montant de la licence fédérale.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Article 12

Le dojo n'est pas la propriété du club. Par l'adhésion, les membres s'engagent à :

- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition,
- Respecter la gestion des déchets (tri sélectif ...)
- Ranger le matériel utilisé (Chaises, Tables...)

Article 13

Les vestiaires sont des lieux communs. Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation de matériel personnel dans l'enceinte du judo club.

Article 14

Tout pratiquant s'engage à acquérir une tenue adaptée et à venir aux cours avec une tenue propre et en état.

Article 15

Par l'adhésion, les membres s'engagent à être présents aux cours tout au long de l'année et à prendre contact avec l'enseignant en cas d'absence.

En cas d'absence injustifiée à répétition, l'enseignant pourra décider de mettre en place une sanction.

Article 16

Le respect des heures d'arrivée et de départ des cours est exigé. Pour toute arrivée tardive justifiée et exceptionnelle, l'adhérent ne pourra accéder au tatami qu'après accord de l'enseignant.

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur et de l'existence du cours, amener et venir chercher l'enfant à l'intérieur du Dojo. En dehors des heures de cours le club se dégage de toute responsabilité.

Les parents dégagent la responsabilité du club pour les enfants venant seuls ou aux cours.

Article 17

Pendant les heures de cours, il est interdit :

- aux personnes étrangères aux cours (parents, accompagnants...) de pénétrer dans le dojo (lieu de cours) ;
- de manger chewing-gum et bonbons ;
- de porter des bijoux de tout type.
- l'accès sur le tatami (tapis de combat) se fait pieds nus et propres, ongles coupés
- d'accéder au tatami en état d'ébriété ou sous l'emprise de la drogue.
- de pénétrer dans le bureau qui est réservé à l'enseignant, aux membres du bureau et aux personnes invitées à un entretien ou rendez-vous.

Article 18

En cas de non-respect du règlement intérieur, des autres pratiquants, de l'enseignant ou d'un membre du bureau, de la mise en danger d'autrui, le club se réserve le droit, après délibération en bureau, d'exclure temporairement ou définitivement le membre.

SAISON SPORTIVE

Article 19

Les cours sont assurés de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés, selon le planning remis en début de saison.

Lors des interclubs proposés par nos clubs partenaires Alliance Judo Rennes (Tour d'Auvergne, Bain de Bretagne, Guipry-Messac), chaque club partenaire doit supporter le principe de l'entraide sportive, les enseignants étant mobilisés sur le site de l'interclubs, les cours ne sont pas assurés.

Toutes les informations concernant le déroulé de la saison sportive sont référencées sur le site internet du club <https://www.judoguichen.com>

Article 20

Lors de toute compétition officielle, l'adhérent engagé doit fournir les meilleurs efforts pour être présent et motiver son absence si celle-ci ne peut être évitée.

BON DE COMMANDE ARTICLE SEUL



NOM	
PRENOM	
COURS	

ARTICLE	TAILLE	TARIF
TOTAL COMMANDE		

DATE DE LA COMMANDE	
DATE DU REGLEMENT	

MODE DE REGLEMENT	CHEQUE <input type="checkbox"/>	ESPECE <input type="checkbox"/>
NOM DU PAYEUR		
N° DE CHEQUE		

RECEPTION LE :